

Acte à classer

DCM241030_021

1 En préparation
2 En attente retour
Préfecture
3 > AR reçu <
4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-07T10-35-56.00 (MI256731773)

Identifiant unique de l'acte :

974-219740099-20241107-DCM241030_021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : NPNRU - AMENAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO ACQUISITION
DE LA PARCELLE CADASTREE AP 1442

Date de décision : 07/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DCM241030_021 Aménagement rue Victor Hugo.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

Affaire21 Annexe1 Plan... Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Secrétariat Général

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/11/24 à 10:35

Par PERRIER Viviane

Transmis

Date 07/11/24 à 10:35

Par PERRIER Viviane

Accusé de réception

Date 07/11/24 à 10:42

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030_021

**NPNRRU-AMÉNAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AP 1442**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024

Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	32
Représentés :	09
Absents :	04
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt quatre, le trente octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Mousa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241030_021 - NPNRRU-AMÉNAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AP 1442

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Monsieur Charles Célestin Jacques MARTIN a informé la municipalité de son souhait de vendre son terrain cadastré AP 1142.

Aussi, dans le cadre de l'aménagement de la rue Victor Hugo, la commune lui a fait une proposition d'acquisition au prix de 60 000 € (190€/m²).

Un accord a donc été trouvé entre les parties pour l'acquisition de ce bien aux conditions ci-dessous.

II. CARACTÉRISTIQUES DU BIEN

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU du 29/02/2019	Adresse	Situation	Prix de vente (valeur des domaines)
AP 1442	314 m ²	UA	160, rue de la Communauté 97440 Saint-André	Libre de toute occupation	60 000€ soit 190€/m ²

Considérant l'accord entre les parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du terrain cadastré AP 1142 appartenant à Monsieur Charles Célestin Jacques MARTIN au prix de 60 000€ ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'achat de ce bien, notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires correspondant au budget.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

07 NOV. 2024

Le Maire



Joë BEDIER